



Rappel réglementaire au sujet des N2 Q2

Saison 2016-2017

Après avoir analysé le déroulement des N2 Q1 et étudié les populations de nageurs concernés par les N2 dans chaque interrégion, et devant les difficultés que pourrait susciter une harmonisation des critères de qualification dans la gestion des effectifs et dans l'organisation des déplacements des clubs, la commission natation a décidé de maintenir les critères édités par chaque interrégion.

Toutefois dans un souci d'équité, la commission rappelle l'obligation pour les organisateurs de faire respecter les règles du socle commun du programme fédéral, à savoir :

- pas d'épreuve complémentaire : les nageurs ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés
- pas de changement sur le programme : chaque interrégion proposera le programme figurant dans l'Annuel règlements 2016-2017
- pas de participation des nageurs du collectif excellence.

La liste des nageurs qualifiés sera publiée sur le site fédéral dans les meilleurs délais.